

# Réglementation Frais et jury des compétitions du CDA67\_2023/24



Ce règlement concerne :

- Les journées jeunes organisées par CDA67 (avec le support d'un club)
- Les championnats du Bas-Rhin
- Les meetings organisés par le CDA67
- L'animation Poussins Zone Alsace (pour les clubs zone Alsace uniquement)

## Frais d'engagements par épreuve

### Championnats du Bas-Rhin de Cross-country

2 euros par engagement dans les délais prévus par la circulaire de la compétition (67 et 68)  
10 euros par engagement sur place 67 et 68 (**à régler sur place**)  
15 euros pour non présence le jour de la compétition 67 et 68  
5 euros de PO à MI pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)  
10 euros de CA à MA pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)

### Journées jeunes départementales / meeting organisés par le CDA67

2 euros par engagement 67 et 68  
5 euros de PO à MI pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)  
10 euros de CA à MA pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)

### Championnats du Bas Rhin sur piste

2 euros par engagement dans les délais prévus par la circulaire de la compétition 67 et 68  
5 euros de PO à MI pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)  
10 euros de CA à MA pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)  
10 euros par engagement sur place pour les 67 et 68 - 15€ pour les hors 67 et 68 (**à régler sur place**)

## Indemnité Officiels licenciés FFA

Les officiels licenciés lors de la saison en cours sont indemnisés sur la base d'indemnités kilométrique pour chaque compétition ou ils prendront part au jury.

Les jeunes juges et les personnes en cours de formation ne sont pas concernés par ces indemnités

Le kilométrage est calculé via le site Via Michelin (option trajet le plus rapide) entre la ville du club (point de départ par défaut) et l'adresse du stade.

Le taux appliqué est de 0.35 euro/ kilomètre, et 1 voiture par couple.

L'indemnité est versée à chaque club pour l'ensemble de ses officiels à l'issue de la saison sportive.

## Indemnité frais repas des Officiels pour les clubs

Frais de sandwich	3€
Frais de boisson	2€
Frais de repas sans boisson	10€

## Règles de participations des clubs dans le jury des compétitions

Pour les compétitions en salle et sur un stade, chaque club est invité à fournir une personne dans le jury par tranche de 5 athlètes engagés. Cette personne peut être titulaire d'une qualification d'officiel technique ou être bénévole sans qualification.

À l'issue de chaque compétition, une vérification du respect de cette règle est réalisée pour chaque club. Cette vérification sera faite globalement pour l'ensemble des sections d'un club le cas échéant.

Une balance est établie pour chaque club 2 fois par saison sportive.

Chaque déficit est facturé 20 euros au club

*Exemple :*

	<i>Compétition 1</i>	<i>Compétition 2</i>
<i>Nombre Athlètes</i>	<i>24</i>	<i>20</i>
<i>Nombre de membres de jury à fournir</i>	<i>5</i>	<i>4</i>
<i>Nombre membres jury fournis</i>	<i>2</i>	<i>6</i>
<i>Balance</i>	<i>-3</i>	<i>+2</i>

*Dans ce cas, la balance de la saison sera de -1 pour le club soit une facturation de 20 euros*

## Suivi des participations

- Vérifier l'enregistrement de votre présence dans le jury dans les résultats de la compétition en ligne sur le site fédéral.
- Signaler au comité les erreurs ou omissions dans la semaine qui suit la compétition.

## Bilan financier

Pour chaque club du 67, le bilan est établi 2 fois par année sportive (en avril pour la période septembre/février et en août pour la période mars/juillet) sur la base

- Des frais d'engagements,
- Des indemnités pour la présence des officiels,
- De l'éventuelle amende pour déficit de présence d'officiel.